

ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Codification	Référence	Indice
VIM 27 P 2.5	2011-II	Indice A

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 modifié relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) sur les aérodromes,
Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) le 24 mai 2007,
Vu la demande d'attestation de conformité formulée le 10 octobre 2011 par GIMAEX SAS, et le dossier présenté, complété par courrier du 29 février 2012,
Vu les résultats des essais réalisés par le STAC entre le 29 août 2011 et le 16 janvier 2012,
Vu l'avis favorable émis par la CNMSA lors de sa séance du 25 janvier 2012,

la présente attestation de conformité de TYPE est délivrée à la société :

GIMAEX SAS
8, rue Henri Becquerel
ZI Mitry-Compans – BP 215
77292 MITRY MORY CEDEX
FRANCE

pour le véhicule suivant :

Type : **Véhicule SSLIA**
Codification : **VIM 27 P 2.5**
Numéro d'Identification du Véhicule : **WMA 52SZZ 5 BM 567 963**
Lieu de mise en service initiale : **Aérodrome Le Luc Le Cannet
(Base EAALAT - Ministère de la Défense)**

Une annexe descriptive du véhicule est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006* approuvées par arrêté interministériel le 12 décembre 2006.

L'usage de ce véhicule est autorisé pour le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo de conformité, prévu par l'arrêté du 18 janvier 2007, peut y être apposé.

Aucune modification des caractéristiques du véhicule, y compris après mise en service, n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

La présente attestation est valable pour le véhicule identifié ci-dessus ainsi que pour tous les véhicules ultérieurs déclarés du même type par le fabricant et livrés **avant le 1^{er} septembre 2021**.

Fait à Paris le **04 AVR. 2012**

Pour le ministre de l'Ecologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement,

Secrétariat CNMSA :
Service Technique de l'Aviation Civile
9 av. Dr Maurice Grynfolgel - BP 53735
31035 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 01 49 56 83 42
Stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr

L'adjoint au directeur
aéroports et

Nicolas MARCOU

Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC